

Une étape de plus vers le parc photovoltaïque

BRAINE-L'ALLEUD

L'enquête publique relative à cette unité de production de 13 ha sur le site de la sablière d'Alconval va démarrer.

Le projet de parc de panneaux photovoltaïques à Braine-l'Alleud avance peu à peu. L'enquête publique pour ce projet d'envergure va débuter, à la grande surprise de certains riverains qui ont découvert des affichettes jaunes placardées devant le terrain, situé le long de la rue d'Alconval, à proximité la chaussée de Tubize.

Le projet de la commune est d'y exploiter une unité de production photovoltaïque, capable de fournir 10% de l'électricité domestique consommée dans la commune. C'est en tout cas l'un des objectifs que la majorité s'est fixé dans son plan stratégique transversal. Cette unité permettra aussi d'alimenter UCB Pharma, par le biais d'une ligne directe via la chaussée de Tubize et le

chemin du Foriest. Concrètement, il est prévu d'installer 37 000 panneaux photovoltaïques sur quelque 13 hectares sur ce site à cheval sur la sablière d'Alconval. Leur production annuelle serait équivalente à 13 gigawatts par heure, c'est-à-dire la consommation en électricité de 8 000 Brainois. Il s'agit en outre d'un projet public-privé qui prévoit la participation des citoyens via une société coopérative.

Entré dans la majorité de la Liste du bourgmestre fin octobre, le conseiller communal Défi Christian Ferdinand est chargé de finaliser ce projet ambitieux, en collaboration avec l'échevin de l'Environnement, Henri Detandt. Rappelons que l'élu Défi, très sensible aux questions environnementales, présidera une nouvelle

commission du développement durable qui sera bientôt mise en place.

"Je regrette que le Plan Climat en Belgique ne prévoit pas plus d'installations de panneaux solaires sur sol comme celui-ci", lance Christian Ferdinand, ajoutant que le parc de Braine-l'Alleud sera le seul parc photovoltaïque du Brabant wallon de cette ampleur. Le conseiller évoque une construction pour 2022.

D'après la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, le parc ne prévoit pas de déboisement ni d'impact sur la faune présente dans le site Natura 2000 proche du terrain. Le projet n'entraînera pas non plus de nuisance sur le voisinage, toujours selon la notice.

L'enquête publique court du 7 au 22 décembre. Le dossier peut être consultable sur demande à l'adresse mail: patricia.berckmans@braine-lalleud.be ou à l'administration communale mais sur rendez-vous.

C.E. & S.G.



■ Il est prévu d'installer 37 000 panneaux photovoltaïques sur quelque 13 ha sur ce site à cheval sur la sablière d'Alconval. © DEHENEFFE

Un contrat qui exigera des résultats

GENAPPE

La Ville cherche à améliorer la performance énergétique de plusieurs bâtiments publics.

La beaucoup été question d'énergie, au dernier conseil communal de Genappe. La Ville a, par exemple, décidé d'engager un coordinateur pour élaborer un plan d'action pour l'énergie durable et le climat. Elle a également décidé de remplacer le chauffage à accumulation de l'école d'Houtain par des pompes à chaleur pour un montant estimé à près de 100 000 euros.

Mais le collège a aussi présenté un marché de service concernant un contrat de performance énergétique pour quatre bâtiments publics: l'école de Baisy-Thy, la salle omnisports, le bâtiment du service des Travaux à la rue Joseph Berger, et la crèche de Bousval. L'objectif est d'y diminuer les consommations d'énergie de 20%.

Le principe est original. Dans un premier temps, celui qui remportera le marché devra, durant six mois, étudier la manière de procéder, conseiller les occupants pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments concernés et réaliser de petits investissements - pour au maximum 25 000 euros - afin d'arriver à l'objectif chiffré qui a été fixé.

Puis durant un an, il y aura un suivi des consommations effectives et si au terme de cette période, le contrat est rempli, le soumissionnaire touchera la somme convenue pour le deuxième volet du contrat, soit environ 25 000 euros également. En revanche, si les économies se situent entre 12 et 20%, une pénalité est prévue et elle fera diminuer le montant à payer. Si les économies sont inférieures à 12%, le montant sera encore moindre.

V.F.

Fuite de données : le mystère plane toujours

VILLERS-LA-VILLE

Un courrier du bourgmestre pour savoir la manière dont un fichier a fuité reste sans réponse.

Lors du dernier conseil communal villerois, les élus ont voté sur la désignation au sein de l'administration d'un responsable du traitement des données. Sujet sensible puisqu'à la suite des dernières élections, l'ancien chef de file de l'opposition -qui ne siège plus aujourd'hui- a été condamné à une amende pour

n'avoir pas respecté les dispositions du Règlement général sur la protection des données.

De manière surprenante, Jean-Pierre Brichart (Ensemble pour Villers) est intervenu sur le sujet en estimant qu'il n'était pas trop tôt que cette matière soit mieux gérée, estimant que la condamnation était injuste. "Et ça nous a coûté cher!" a-t-il affirmé.

Une perche tendue au bourgmestre Burton, qui a rappelé que la décision avait été rendue par une instance indépendante et que suite à la condamnation, il avait envoyé en juin dernier un courrier aux membres d'Ensemble pour Villers.

La loi imposant à la commune de prendre toutes les mesures utiles pour éviter les fuites de données, la lettre avait pour objectif de savoir comment un fichier d'adresses du personnel communal était sorti de l'administration durant la campagne électorale. Certains élus de la minorité étant forcément au courant, il leur était demandé de jouer carte sur table pour que cela n'arrive plus.

"Je n'ai toujours pas de réponse, confirmait lundi Emmanuel Burton. L'opposition nous donne des leçons de transparence en permanence. C'est bien, mais ce serait mieux qu'elle les applique à elle-même!"

V.F.